

## Election 2023 des représentants des usagers au Conseil d'administration de la Bibliothèque nationale de France

### – Information sur la gestion des données personnelles en lien-

version du 06 09 2023

Les informations recueillies ou produites à l'occasion de l'élection 2023 des représentants des usagers au Conseil d'administration de la Bibliothèque nationale de France font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la BnF, en sa qualité de responsable de traitement dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

#### **Objet du traitement de données**

Finalité principale : Dans le cadre de l'élection susmentionnée, des données personnelles sont traitées et utilisées par la BnF. Ce traitement a trait à l'organisation de l'élection et à la proclamation des résultats, à savoir :

- la préparation et la mise à disposition de la liste électorale
- l'organisation du groupe d'échanges sur demande d'adhésion permettant de trouver le cas échéant un binôme : il est précisé à ce titre que la BnF ne fait que mettre à la disposition des personnes éligibles un groupe d'échanges via l'outil « Google Groupes » qui est facultatif et suppose de déjà disposer d'une adresse électronique Gmail. L'inscription au groupe créé se fait sur demande des personnes éligibles auprès de la BnF après vérification par cette dernière de leur appartenance à la liste électorale. Au-delà de la gestion de la demande de participation et cette vérification, la BnF ne traite pas vos données personnelles. Google est le responsable du traitement des données personnelles lié au recours et à l'utilisation de cet outil Google Groupes. Toute demande d'information sur le traitement des données personnelles et/ou exercice des droits RGPD sur vos données collectées et traitées sont à exercer auprès de [Google](https://www.google.com/policies/privacy). La BnF assure par ailleurs un rôle de modérateur des échanges (obligation légale) et à ce titre peut supprimer des messages et/ou interdire l'accès de tout participant au groupe d'échanges.
- la communication autour des élections et de leurs résultats (emailings d'information aux étapes clés de la procédure, le cas échéant relance, présentation des candidats, de leurs professions de foi, des élus)
- la gestion des prises de contact et des réclamations auprès du secrétariat des élections ou le cas échéant auprès d'autres services de la BnF pour les besoins ou dans le cadre de l'organisation de l'élection
- la gestion des dossiers de candidature
- la gestion du bureau de vote
- la gestion du dépouillement (listes d'émargement, PV de dépouillement et des résultats)
- la sauvegarde des données en cas de contentieux puis archivage ou destruction.

## [Bases légales du traitement](#)

Selon la finalité :

Article 6 (c) du RGPD: « le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis » : alinéa 5° et suivant de l'article R341-7 du Code du patrimoine, arrêté ministériel du 31 juillet 2020 modifié relatif aux modalités des élections des représentants des usagers au conseil d'administration de la BnF complété par la décision n°2023-1465 de la Présidente de la BnF ( cf. le paragraphe supra « où trouver les informations sur l'organisation de l'élection ? »)

Ou

Article 6 (f) du RGPD : f) : « le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée qui exigent une protection des données à caractère personnel, notamment lorsque la personne concernée est un enfant. » ; l'intérêt légitime poursuivi par la BnF étant d'assurer le succès de l'élection (améliorer la visibilité de l'élection, la vocation de candidat et le vote).

## [Données traitées](#)

Le traitement effectué porte sur les données suivantes :

- les données nécessaires à l'établissement de la liste électorale détenues par la BnF et issues des données collectées par la BnF lors de l'inscription ou le renouvellement des lecteurs concernés par l'élection (civilité, nom, prénoms, date de naissance, identifiant lecteur et l'email ; la civilité, la date de naissance, l'email et l'identifiant lecteur sont toutefois seulement accessible des services de la BnF habilités à en connaître) ;
- les données communiquées par chaque candidat dans le cadre de leur dossier de candidature (notamment leur nom, prénom, date de naissance, coordonnées, profession de foi) et de leurs échanges avec le secrétariat des élections ou le cas échéant auprès d'autres services de la BnF pour les besoins ou dans le cadre de l'organisation de l'élection ;
- Les données des usagers communiquées par ces derniers dans le cadre de la prise de contact avec le secrétariat des élections ou le cas échéant auprès d'autres services de la BnF pour les besoins ou dans le cadre de l'organisation de l'élection, de la réunion d'information et/ou le groupe d'échange ( notamment adresse email, nom, prénom et numéro de lecteur) ;
- les données nécessaires à la vérification de l'émargement (le vote restant anonyme) : données présentes sur l'enveloppe d'émargement (sous-ensemble d'appartenance/collège, nom, prénom, identifiant lecteur et signature) et sur la liste électorale dans sa version complète ;
- les données nécessaires à la proclamation des résultats du scrutin ;
- les nom, prénom, fonction le cas échéant, et signature des membres du bureau de vote.

## Destinataire des données

La liste électorale est accessible par tout usager des sites François-Mitterrand et Richelieu de la BnF sur demande à l'Accueil de ces sites (elle ne contient que les noms et prénoms des électeurs et est mise en consultation en version papier uniquement).

Elle est également accessible du secrétariat des élections assuré par le service juridique de la BnF dans sa version complète, le cas échéant des services de la BnF habilités à en connaître et du bureau de vote.

Les noms, prénoms et professions de foi des candidats et des élus sont accessibles des usagers de la BnF (de tous les sites physiques et du site Internet), et des services de la BnF.

Les données visibles des participants ou communiquées par ces derniers accessibles uniquement au sein du groupe d'échanges.

Le reste des données sont destinées aux services de la BnF chargés du suivi des élections.

La BnF pourra être amenée à communiquer les informations relatives aux personnes concernées par le présent traitement dans le cadre de réquisitions judiciaires.

## Durée de conservation des données

Les données extraites et collectées pour les besoins et dans le cadre de l'élection sont conservées le temps nécessaires à l'organisation de l'élection et à la proclamation des résultats, éventuels délais de recours et procédures contentieuses inclus. Elles feront ensuite l'objet d'une suppression et/ou d'un archivage selon le cas.

## Sécurité

La BnF s'engage à mettre en œuvre et à faire appliquer les mesures de sécurité qu'elle juge nécessaires en vue d'assurer la confidentialité des données collectées dans le cadre de l'organisation de cette élection pendant la durée nécessaire à leur traitement, conformément à la loi «informatique et libertés » précitée.

## Comprendre et exercer vos droits

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, toute personne dispose d'un droit d'accès aux informations qui le concernent. Elle dispose également d'un droit de rectification et d'effacement de ces informations, et le cas échéant d'opposition.

Pour plus d'information : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>

Certaines données étant indispensables à la bonne tenue de cette élection et/ou modifiables dans le respect de délais réglementaires, certains droits RGPD peuvent donc être limités.

Pour toute demande relative à l'exercice de ses droits sur ses données personnelles, la personne est invitée à s'adresser au secrétariat des élections ([elections.usagers@bnf.fr](mailto:elections.usagers@bnf.fr)) ou au Délégué à la protection des données personnelles de la BnF ([dpd@bnf.fr](mailto:dpd@bnf.fr)), en précisant l'objet de sa demande et

{ BnF

la référence à la présente élection. Elle pourra être amenée à justifier de son identité par tout moyen.

Si elle estime, après avoir contacté la BnF, que ses droits relatifs à ses données personnelles ne sont pas respectés, la personne peut adresser une réclamation à la CNIL.